



**PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LAMOTTE-WARFUSÉE
Séance du lundi 10 mai 2021**

L'an deux mil vingt-et-un, le lundi 10 mai, le Conseil municipal dûment convoqué s'est réuni à 19 h 15, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Frédéric DEHURTEVENT, Maire.

Présents :

Mmes Stéphanie MONTAIGNE et Michèle ROUGEGREZ
MM. Cyrille CAFFIN, Hubert DAMIS, Jacques DEBLOCK, Frédéric DEHURTEVENT, Arnaud DESTALMINIL, Nicolas KALACSAN, Thomas LOISEAUX, Renaud SOREL et Pierre VALEX

Absents excusés : M. Sylvain CARLU, Dany DEBLOCK et Éric LEFÈVRE (donne pouvoir à Jacques DEBLOCK).

Secrétaire de séance : M. Nicolas KALACSAN

Après lecture du dernier compte rendu du Conseil municipal, il convient d'apporter une rectification au point « finances : fiscalité 2021 » : le Maire présente et non la mairie présente.

Élections – tirage au sort des personnes susceptibles de siéger au jury d'assises

Dans le cadre de la constitution de la liste du jury d'assises du département de la Somme pour 2022 et au regard de l'arrêté en date du 24 février 2021 fixant la répartition des jurés par canton, les Communes dont la population est supérieure à 1 300 habitants doivent procéder directement au tirage au sort des électeurs susceptibles d'être désignés par la suite jurés d'assises. Dans le canton, c'est le cas pour Corbie et Fouilloy.

Pour les 38 autres Communes, le maire du chef-lieu de canton doit désigner par tirage au sort les Communes qui devront lui transmettre une liste d'électeurs également tirés au sort.

En l'espèce, 12 Communes seront concernées et transmettront chacune une liste de 3 noms. Ensuite, la ville de Corbie devra faire parvenir ces listes, complétées des informations nécessaires, à la cour d'Assises impérativement avant le 11 juillet prochain.

Au vu du tirage au sort le 26 avril dernier en la ville de Corbie pour la constitution du jury d'assises de 2022, il convient de tirer au sort 3 personnes, inscrites sur les listes électorales de la Commune et âgées de plus de 23 ans.

Après tirage, les électeurs suivants ont été sélectionnés :

- Mme Michèle FONTAINE née le 06/05/1953 domiciliée à Lamotte-Warfusée, 14, chemin d'Abancourt,
- M. Christophe CAPART né le 25/07/1966 domicilié à Lamotte-Warfusée, 3, rue Delambre,
- M. Sylvain CARON né le 03/09/1981 domicilié à Lamotte-Warfusée, 27 rue de Montreuil,

Ces personnes recevront prochainement un courrier d'information.

Finances : présentation de la phase 4 : création de locaux commerciaux

Dans la continuité du projet de création d'un pôle dynamique et fonctionnel autour de l'école, Monsieur Le Maire fait le point concernant la phase 4 : création de locaux commerciaux.

Il rappelle que cette phase se compose en plusieurs parties :

- Aménagement du bâtiment pour la création des locaux commerciaux estimé à 535 200 €
- Aménagement des espaces extérieurs : trottoirs, abris de bus et sécurisation des abords..... estimé à 261 000 €
- Enfouissement des réseaux estimé à 137 245 €

Une esquisse du projet est soumise au Conseil. Mme RIACHI architecte en charge de cette opération propose en façade un bardage bois composite noire, mélangé avec de la brique rouge. M. Dehurtevent expose qu'il pourrait y avoir jusqu'à 4 locaux :

- Un local pour la mise en place de « casiers » où des produits locaux seraient proposés,
- Un local pour un commerce de type « boulangerie » et un local à destination de la boulangerie type « labo »
- Un local pour un commerce à définir.

Après consultation d'une agence immobilière, M. DEHURTEVENT donne lecture des loyers estimatifs envisageables sur notre secteur :

- Espace « casiers » d'une surface de 37 m² 150,00 € /mois
- Espace boulangerie d'une surface de 91 m² 450,00 €/mois
- Espace laboratoire pour la boulangerie d'une surface de 80 m² 350,00 €/mois
- Espace « commerce » d'une surface de 73 m² 400,00 €/mois

Les dossiers de subventions auprès des différentes collectivités sont en cours d'étude. Après débats, le Conseil suggère de retravailler le projet avant l'appel d'offres de façon à approfondir les aspects réglementaires concernant notamment la vente de boissons alcoolisées à proximité des écoles. Les appels d'offres devront être lancés d'ici juin et une promesse de bail pourra être réalisée avec l'artisan boulanger et l'agriculteur intéressés par les locaux.

Dans le cadre de la prise de compétence économique par la Communauté de Communes du Val de Somme, le conseil autorise M. DEHURTEVENT à faire une demande de subvention concernant l'aménagement des espaces extérieurs pour cette phase.

Questions diverses

- Ancienne école de Lamotte : Suite à l'accord du Conseil pour la mise en vente de l'ancienne école de Lamotte, M. DEHURTEVENT fait un retour sur le dossier. M. CHATELLAIN, agent immobilier référent, travaille régulièrement sur cette opération. Il est proposé au Conseil d'ouvrir la gestion de la vente à l'agence « Ma Maison en Somme ». Le Conseil valide la proposition aux mêmes conditions que M. CHATELLAIN.
- Fête locale des 7, 8 et 9 août 2021 : il est soumis au Conseil la conduite ou non de cette manifestation. M. VALEX expose que la réderie pourrait être organisée et propose que cela s'articule avec une collaboration entre associations. La manifestation pourra avoir lieu suivant l'évolution du contexte sanitaire.
- État d'avancement des travaux phase 3 : création d'un restaurant scolaire : les travaux avancent relativement bien. D'ici le 15 juin, l'aménagement du parking commencera. La cuisine devrait se terminer d'ici mi-juillet. Il conviendra de fixer une date pour la commission de sécurité et la déclaration auprès des services compétents.
- Élections départementales et régionales 2021 : M. DEHURTEVENT donne lecture des grandes lignes dans lesquelles les élections devront s'organiser cette année. Vu le contexte sanitaire, il conviendra d'apporter une grande attention au respect du protocole. Après débat, le Conseil propose que les bureaux des élections se tiennent dans l'ancienne école de Lamotte. Une information sera donnée aux habitants.
- Service d'accueil périscolaire : après une rencontre avec l'association Diabolo en charge de l'organisation du service d'accueil périscolaire et du service de restauration, M. CAFFIN fait un point. Les retours des familles sont plutôt positifs : un service de qualité et diversifié. L'association fait preuve d'une grande adaptabilité et se montre dynamique dans les propositions d'activités auprès des enfants.

Au cours de cet échange, l'association a fait retour du montant de versement de la CAF suivant les inscriptions au service périscolaire. Il s'élève à la somme de 2 117, 51 €. Le paiement se fera auprès de l'association Diabolo qui en fera retour à la Commune en déduction de la prochaine facture. Par ailleurs, la CAF peut prendre en charge jusqu'à 100 % des dépenses en équipements simples. M. CAFFIN présente une proposition d'aménagements et

d'équipements réalisée par l'association DIABOLO pour la future salle d'accueil périscolaire. La demande sera envoyée d'ici le 20 mai auprès des services de la CAF

La séance est close à 21 heures 15